

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 74 (1982)
Heft: 7-8

Artikel: Les frontaliers : une catégorie négligée de travailleurs étrangers
Autor: Aeschbach, Karl
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les frontaliers – une catégorie négligée de travailleurs étrangers

par Karl Aeschbach

Ils sont 110 000 à franchir chaque jour ouvrable la frontière pour travailler en Suisse. Ils viennent en majeure partie de France et d'Italie. Aussi nombreux que les saisonniers, ils constituent environ le septième de la main-d'œuvre étrangère occupée chez nous. En dépit de son importance et des répercussions de son emploi sur notre économie, on constate que ce groupe et ses problèmes ont été regrettablement négligés. Cette constatation vaut aussi pour les syndicats.

Il est pourtant évident que les frontaliers forment – avec les saisonniers – cette «armée de réserve» que l'on a si souvent dénoncée. Limités dans leurs droits individuels par les prescriptions de la police des étrangers, ces travailleurs sont les premières victimes des pressions exercées sur les salaires et les conditions de travail. Les frontaliers sont aussi plus exposés en cas de crise. A la différence des autres catégories de travailleurs étrangers, ils ne sont pas soumis à un contingentement. C'est d'ailleurs ce qui explique le fort accroissement de leurs effectifs au cours des dernières années.

Ce numéro de la «Revue syndicale» présente la documentation que requiert une large discussion dans l'optique syndicale. Martino Rossi et Philippe Jeanneret, deux économistes, analysent la situation dans les deux régions où les problèmes – y compris celui des frontaliers – sont les plus préoccupants: le Tessin et la région du Jura. Camille Bertrand, frontalier français et mandataire de ses collègues au sein de la commission de l'USS pour les problèmes de la main-d'œuvre étrangère, présente le «Groupement des frontaliers» de la région de Genève. Kurt Walter, président du cartel syndical de Bâle-Ville, expose la situation dans la «Regio basiliensis». Pour peindre la toile de fonds européenne du phénomène frontalier et nourrir une réflexion sur la politique sociale, nous publions un article de Charles Ricq emprunté à la Revue internationale de sécurité sociale.

Divers types de frontaliers

On constate que non seulement les effectifs des frontaliers, mais aussi la nature de l'emploi varient fortement d'une région à l'autre. Il n'y a pas de frontalier-type. Les motivations personnelles et économiques sont très diverses.

On pourrait parler d'un frontalier «classique» dans les cantons comme Genève et Bâle-Ville qui sont le centre d'une région naturelle à cheval sur la frontière, de même que dans les régions où le trafic frontalier a toujours été intense. Ce frontalier-là est chez lui dans cette région naturelle. Si une frontière entrave l'accès au centre économique de ce qu'il ressent comme un «pays», il tend à l'attribuer au hasard. Travailler «de l'autre côté de la frontière» est donc quelque chose de naturel et qui ne devrait pas poser de problème.

La situation est différente quand l'appel de main-d'œuvre frontalière est le fait de groupes déterminés d'employeurs qui cherchent des travailleurs «au rabais». Comme le montre Martino Rossi, il y a des entreprises et des branches que seul leur transfert dans une zone frontière permet de prévenir une transplantation à l'étranger (cette mesure n'est parfois qu'une phase intermédiaire avant l'exode). Cette prolongation artificielle de leur existence déclenche une conjoncture factice, mais temporaire. Ces branches et entreprises attirent de «faux frontaliers», des chômeurs de l'intérieur des pays voisins et en provoquent l'afflux dans la zone qui jouxte directement la frontière suisse. Cet afflux incite ces employeurs à offrir aux frontaliers des salaires sensiblement inférieurs à la moyenne suisse. Il est donc grand temps de s'interroger sur cette tactique visant à enfler artificiellement les effectifs de frontaliers.

Une enquête parmi les cartels syndicaux

Au cours des derniers mois, l'USS a procédé à une enquête parmi les cartels cantonaux. Bien que les résultats ne permettent pas une vue d'ensemble sans lacunes, ils aident à discerner les problèmes les plus importants. Dans l'optique syndicale, ceux-ci résident dans les différences sensibles entre les diverses régions frontières; c'est pourquoi les mesures qu'elles appellent doivent être prises avant tout par les cantons. Il apparaît cependant que ce n'est pas où les frontaliers sont les plus nombreux que les problèmes sont les plus préoccupants; leur gravité est commandée avant tout par les structures économiques et la présence de branches menacées dans leur existence. Dans les régions touchées par la crise horlogère, l'inacceptable comportement de maintes entreprises en matière de licenciement est à l'origine des tensions entre travailleurs suisses et frontaliers. Les cantons doivent restreindre plus sévèrement l'admission de ces derniers, encore qu'il soit évident qu'une telle mesure est impuissante à redresser la situation de l'horlogerie. Dans le canton du Tessin – où 31 000 frontaliers constituent un record tant en chiffres absolus que relatifs – les avantages à court terme de la présence de ces

travailleurs ont pour contrepartie de lourdes hypothèques: nulle part les salaires de ces travailleurs ne sont aussi fortement au-dessous de la moyenne suisse; de surcroît beaucoup de ces emplois sont menacés à long terme. L'enquête a confirmé aussi que les syndicats sont insuffisamment consultés en ce qui concerne l'emploi de frontaliers. Quelques cantons seulement ont constitué des commissions tripartites (canton, employeurs et syndicats) chargées de contrôler non seulement l'entrée de frontaliers, mais aussi l'application des normes conventionnelles en matière de salaires. Dans nombre d'autres cantons, les syndicats ne sont qu'irrégulièrement consultés, ou même pas du tout. Nous devons donc exiger que des commissions tripartites soient créées dans tous les cantons afin de permettre partout aux syndicats de participer au contrôle de l'admission de travailleurs étrangers et de leurs rétributions – et cela pour toutes les catégories.

Mesures syndicales possibles

De quelles autres possibilités disposons-nous encore d'exercer une influence en matière de main-d'œuvre étrangère? La documentation que nous avons rassemblée permet de formuler quelques suggestions que nous soumettons ici à la discussion. L'effectif de 110 000 frontaliers constitue un maximum absolu. En conséquence, comme l'a demandé par voie de motion Richard Müller, président de l'USS, la politique de stabilisation du Conseil fédéral doit être étendue aux frontaliers. Leur nombre doit être réduit dans tous les cantons où leur afflux provoque des tensions sociales ou entraîne des conséquences négatives pour les salaires et les structures économiques.

Plus que de limiter les effectifs, il importe de modifier les prescriptions de la police des étrangers qui réduisent trop fortement la mobilité professionnelle des frontaliers (restriction du droit de changer d'emploi ou de profession). Après quelques années, le frontalier devrait à tout le moins pouvoir obtenir une prolongation de son statut et une priorité sur les nouveaux venus. En d'autres termes, il s'agit de mettre fin pour ces travailleurs aussi – comme c'est déjà le cas pour les saisonniers – à la politique de constante rotation pratiquée par les employeurs et de renforcer leur situation juridique de façon à améliorer leur compétitivité sur le marché du travail – et leur salaire.

La réalisation de ces suggestions requiert cependant un taux de syndicalisation plus élevé des frontaliers. Aujourd'hui encore, leur recrutement se heurte à nombre de difficultés (parmi lesquelles l'obligation de regagner chaque soir leur domicile à l'étranger, le manque d'intérêt et de solidarité). Pour vaincre ces difficultés, il faut aussi admettre que nos syndicats ont trop longtemps négligé les problèmes des frontaliers. Ces lacunes comblées, nous serons mieux en mesure d'imposer de meilleurs contrats collectifs, dans l'intérêt de tous les travailleurs des régions frontalières.